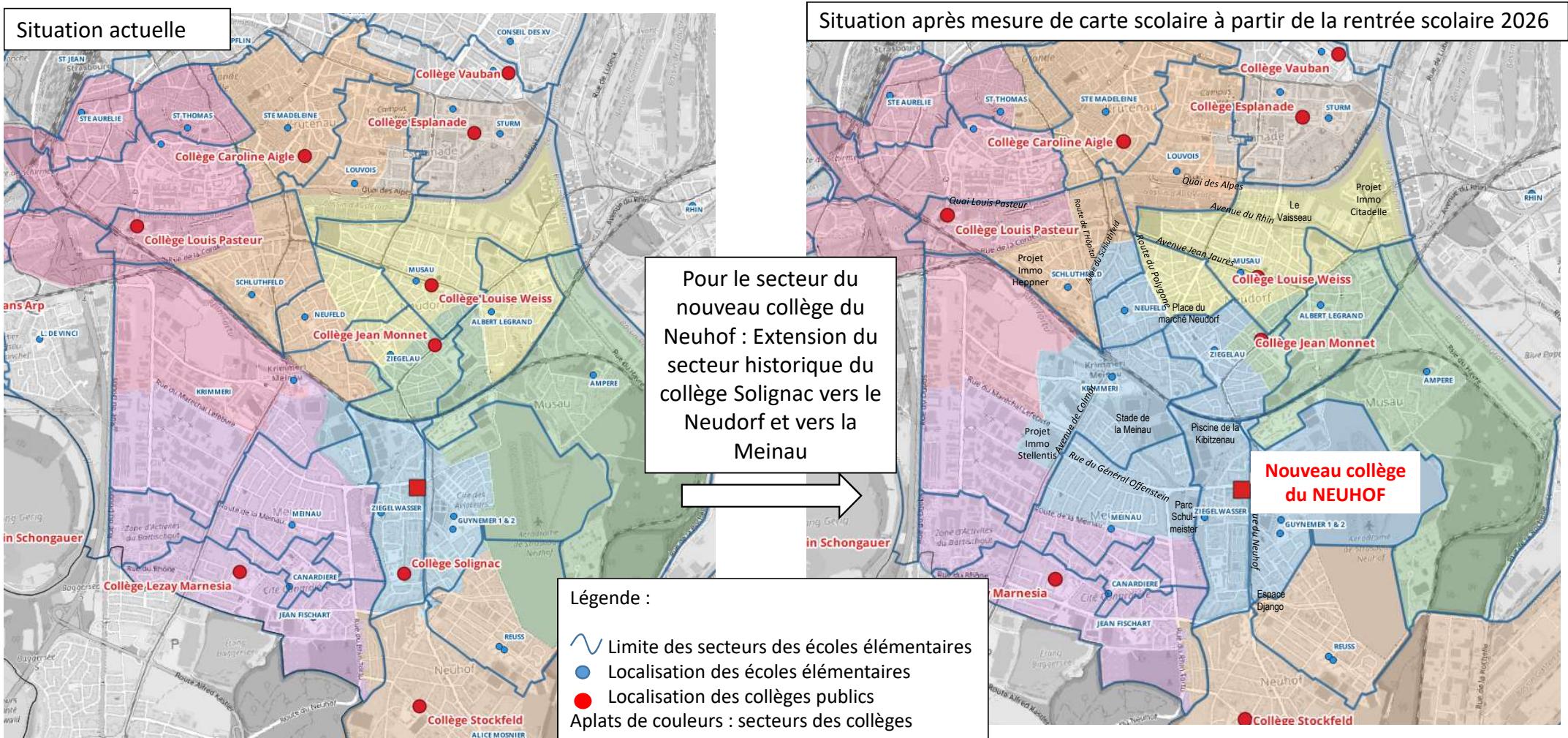


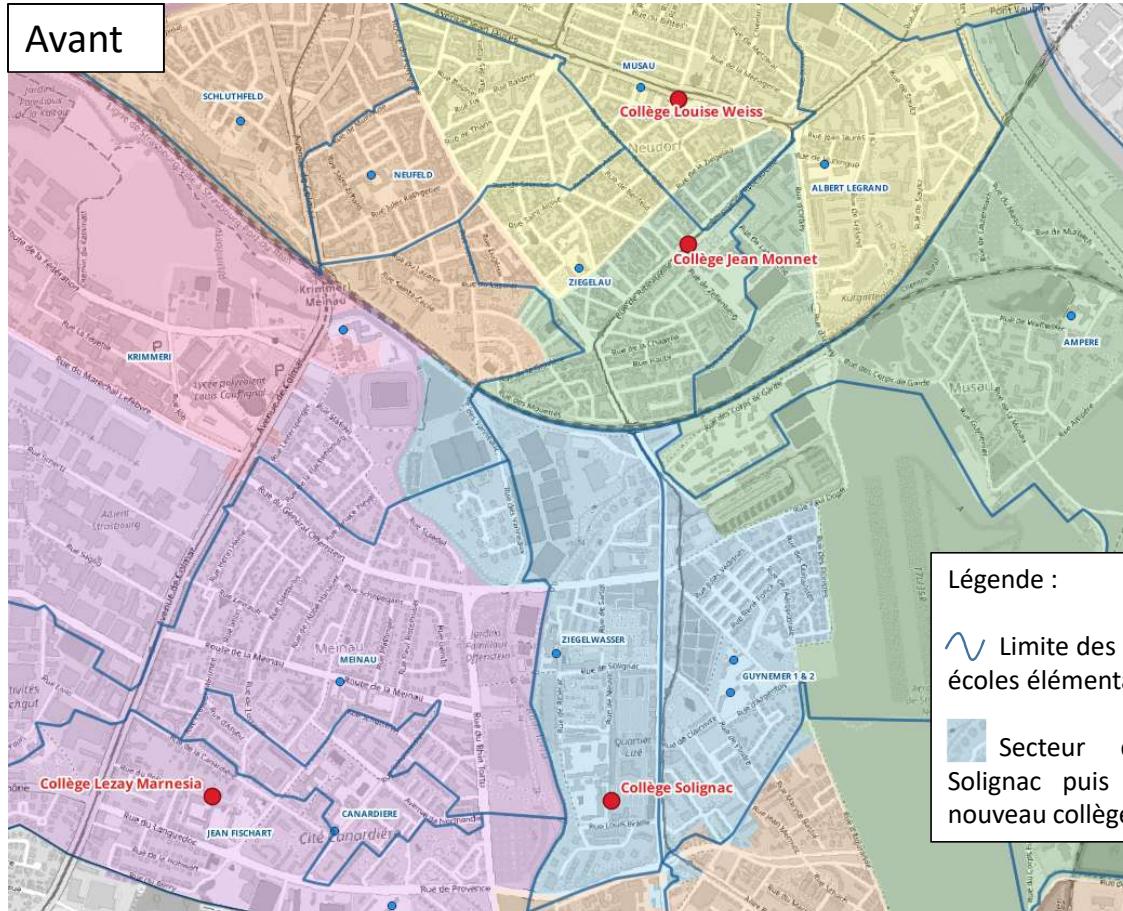
Annexe 4 – Proposition de secteur pour le nouveau collège du Neuhof à Strasbourg et modification des secteurs de recrutement des collèges de Strasbourg : Louis Pasteur, Caroline Aigle, Esplanade, Louise Weiss, Lezay-Marnésia et Stockfeld.

## Visio générale

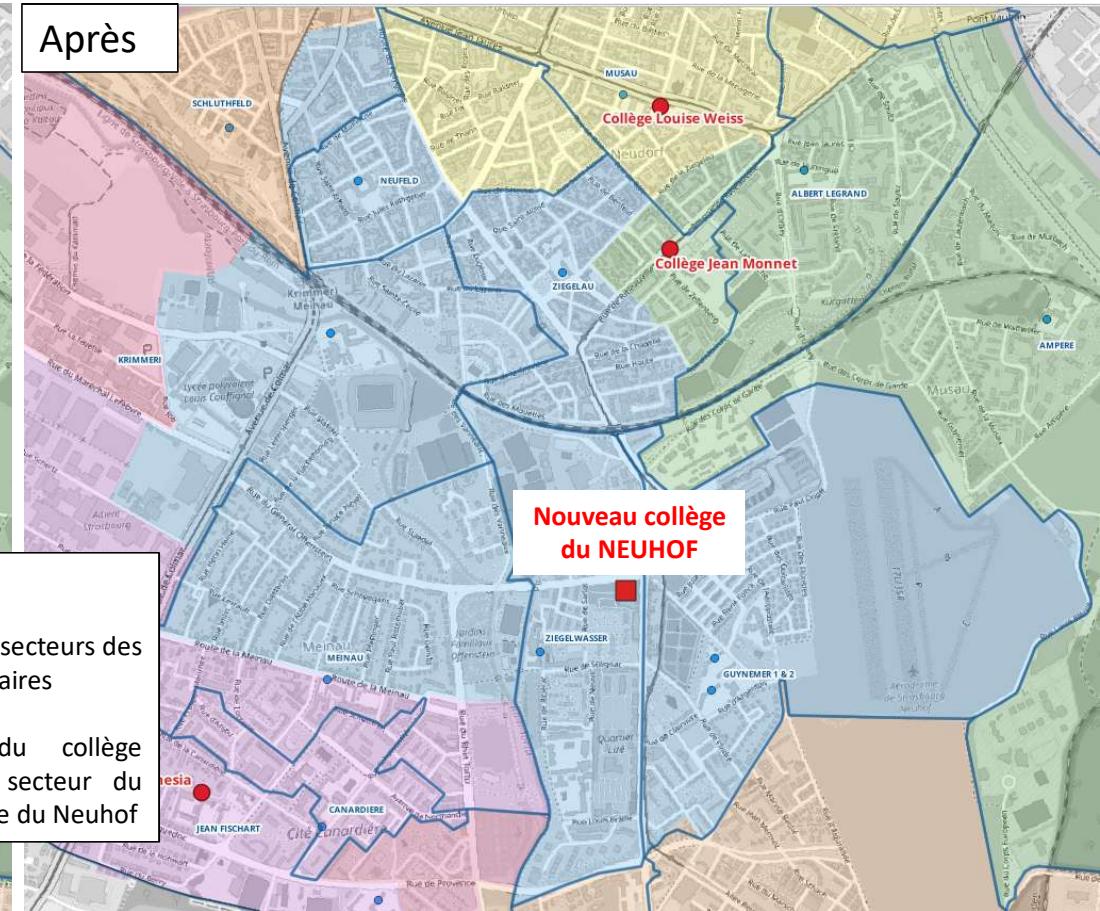


## Annexe 4.1 – Evolution du secteur du Collège Solignac / Nouveau collège du Neuhof

Avant



Après



### Légende :

- Limite des secteurs des écoles élémentaires
- Secteur du collège Solignac puis secteur du nouveau collège du Neuhof

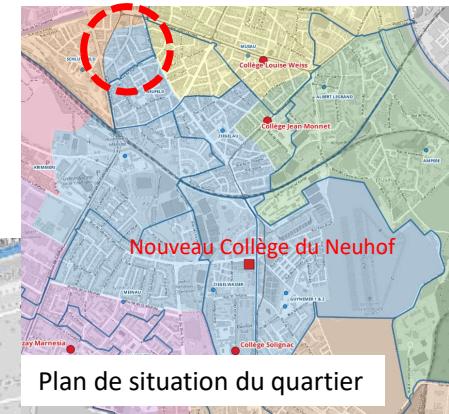
### Secteur Solignac

4 écoles concernées par le secteur : Ziegelwasser, Guynemer 1 et 2, Meinau, Krimmeri

Secteur nouveau collège du Neuhof composé de 7 écoles élémentaires : Ziegelwasser (entièrre), Guynemer 1 et 2 (entières), Meinau (en partie), Krimmeri (en partie), Schluthfeld (en partie), Neufeld (en partie), Ziegelau (en partie). Le Détail par école est présenté sur les pages suivantes.

Détail du secteur du nouveau collège du Neuhof par quartier (1/5)

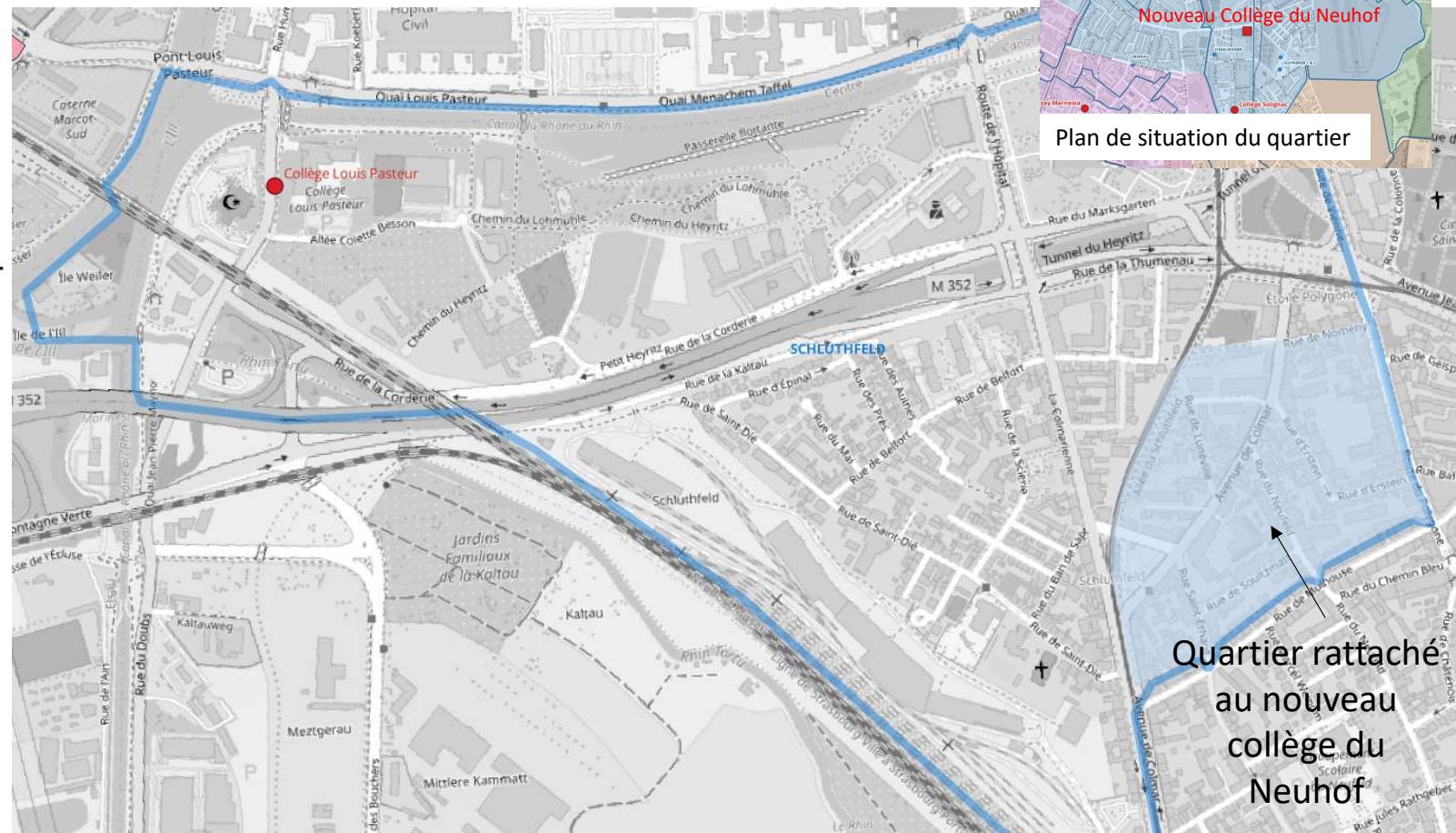
## Quartier de l'école du Schluthfeld concerné par un rattachement au nouveau collège du Neuhof



Les élèves domiciliés dans la partie située entre l'allée du Schluthfeld, la route du Polygone, la rue de Mulhouse et la rue Nomeny rejoindront le nouveau collège du Neuhof à partir de la rentrée 2026 lors de leur entrée en 6ème (zone en bleu).

### LISTE DES ADRESSES CONCERNÉES par un rattachement au nouveau collège du Neuhof à partir de la rentrée 2026 (zone en bleu) :

Avenue de Colmar côté pair du n°58 au n°92  
Avenue de Colmar côté impair du n°35 au n°95  
Place du Schluthfeld côté pair à partir du n°4  
Place du Schluthfeld côté impair à partir du n°3  
Route du Polygone côté pair du n°18 au n°52  
Rue de Besançon en entier  
Rue de Lunéville en entier  
Rue de Nomény côté pair complet  
Rue d'Erstein en entier  
Rue de Soultzmatt en entier  
Rue du Grand Couronné, le n°1 uniquement  
Rue du Neufeld côté pair du n°2 au n°22  
Rue du Neufeld côté impair du n°1 au n°25  
Rue Saint Erhard côté pair du n°2 au n°18  
Rue Saint Erhard côté impair du n°1 au n°7



Les autres adresses restent rattachées au collège habituel (<https://www.alsace.eu/aides-et-services/jeunesse-et-education/trouvez-votre-college-rattachement/>)

## Détail du secteur du nouveau collège du Neuhof par quartier (2/5)

## Quartier de l'école du Neufeld concerné par un rattachement au nouveau collège du Neuhof

Les élèves domiciliés dans la partie située entre la route du Polygone, l'avenue de Colmar, l'avenue Léon Dacheux et la rue de Mulhouse rejoindront le nouveau collège du Neuhof à partir de la rentrée 2026 lors de leur entrée en 6ème (zone en bleu).

**LISTE DES ADRESSES CONCERNEES par un rattachement au nouveau collège du Neuhof à partir de la rentrée 2026 (zone en bleu) :**

AVENUE DE COLMAR côté impair du n°97 au n°133

## AVENUE LEON DACHEUX côté impair

ROUTE DU POLYGONE côté pair du n°54 au n°96

## RUE DE CHATENOIS en entier

## RUE DE DANNEMARIE en entier

## RUE DE DORNACH en entier

## RUE DE FERRETTE en entier

## RUE DE LUTTERBACH en entier

## RUE DE MULHOUSE en entier

## RUE DES COTTAGES en entier

## RUE DU CHEMIN BLEU en entier

## RUE DU LAZARET côté pair à p

RUE DU NEUFELD côté pair à pa

RUE DU NEUFELD côté impair à partir du n°2

## RUE DU SUNDGAU en entier

RUE JOSEPH GUERBER côté impair du n°1 au n

RUE JOSEPH GUERBER côté p

RUE JULES RATHGEBER en en

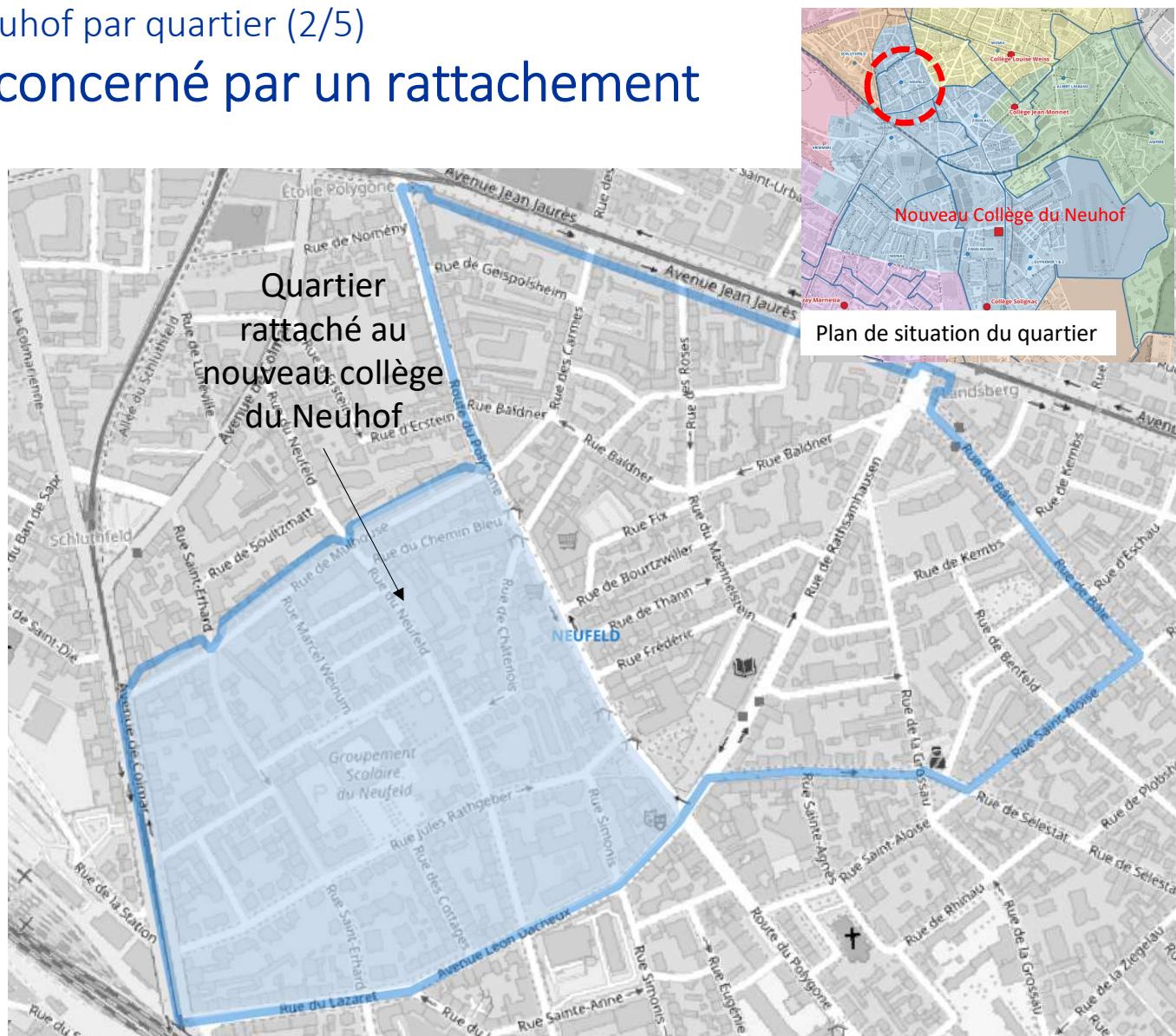
RUE MARCEL WEINUM en entier

RUE SAINT ERHARD côté impair à

RUE SAINT ERHABD côté pair à partir du n°24

RUE SIMONIS côté pair du n°1 au n°5

les autres adresses n'ont pas été atteintes.



Les autres adresses restent rattachées au collège habituel (<https://www.alsace.eu/aides-et-services/jeunesse-et-education/trouvez-votre-college-rattachement/>)

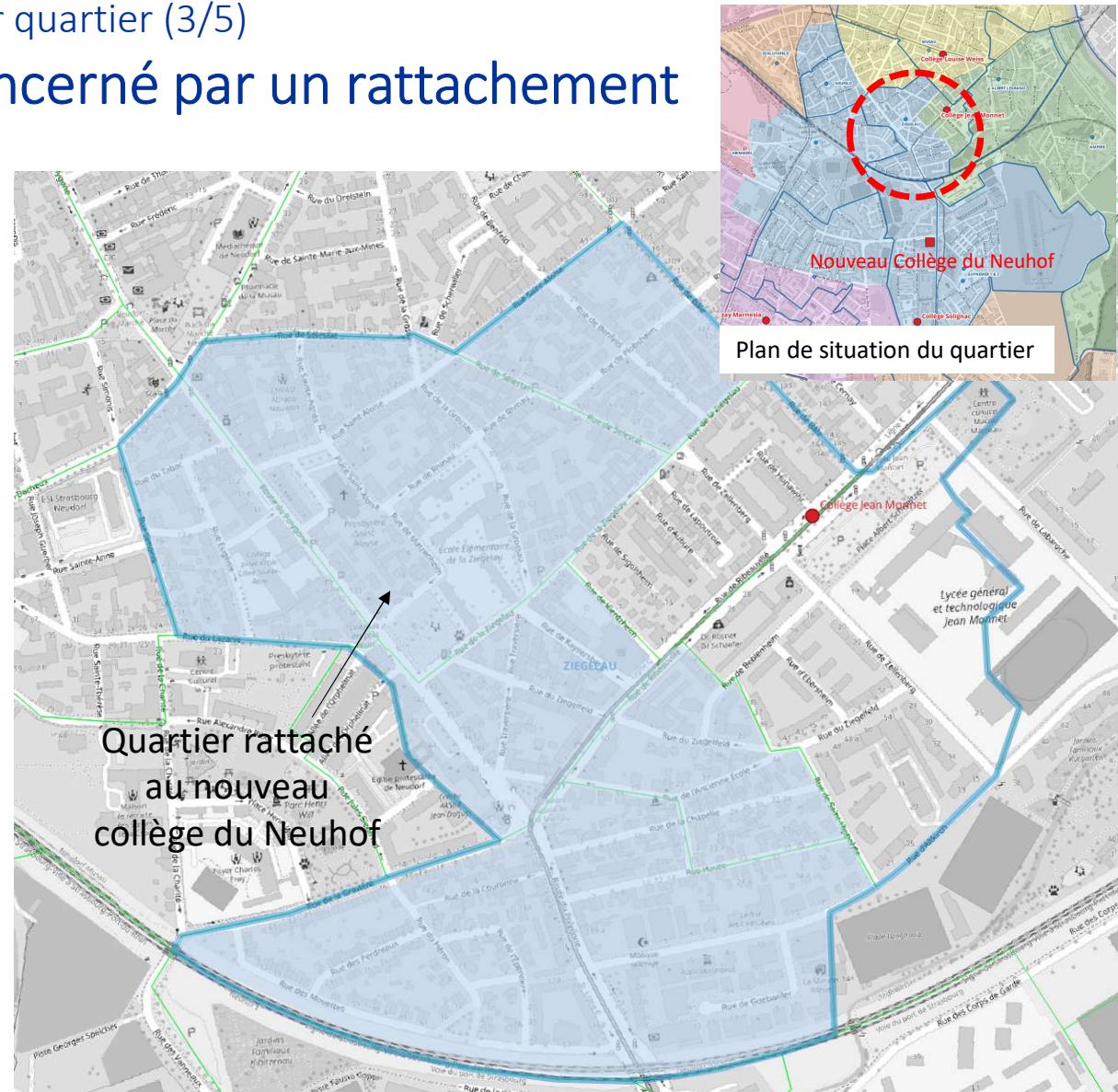
Détail du secteur du nouveau collège du Neuhof par quartier (3/5)

## Quartier de l'école de la Ziegelau concerné par un rattachement au nouveau collège du Neuhof

Les élèves domiciliés dans le périmètre de l'école de la Ziegelau rejoindront le nouveau collège du Neuhof (zone en bleu) à partir de la rentrée 2026 lors de leur entrée en 6ème, sauf la partie en proximité immédiate du collège Jean-Monnet.

### LISTE DES ADRESSES CONCERNÉES par un rattachement au nouveau collège du Neuhof à partir de la rentrée 2026 (zone en bleu) :

AVENUE LEON DACHEUX côté pair à partir du n°28  
PLACE DE LA ZIEGELAU en entier  
PLACE SAINT ALOISE en entier  
ROUTE DU POLYGONE côté impair à partir du n°97  
ROUTE DU POLYGONE côté pair à partir du n°98  
RUE D ALTKIRCH côté impair du n°1 au n°19  
RUE D ALTKIRCH côté pair du n°2 au n°12  
RUE DE BALE côté pair du n°102 au n°132  
RUE DE BEBLENHEIM n°1,n°2,n°3 et n°4  
RUE DE BENFELD côté impair à partir du n°29  
RUE DE BENFELD côté pair à partir du n°30  
RUE DE GUEBWILLER en entier  
RUE DE KAYSERSBERG en entier  
RUE DE LA BUSE en entier  
RUE DE LA CHAPELLE en entier  
RUE DE LA COURONNE en entier  
RUE DE LA GRAVIERE côté impair complet  
RUE DE LA GROSSAU côté impair à partir du n°43  
RUE DE LA GROSSAU côté pair à partir du n°42  
RUE DE L ANCIENNE ECOLE en entier  
RUE DE LA ZIEGELAU côté impair du n°1 au n°39  
RUE DE LA ZIEGELAU côté pair du n°2 au n°16  
RUE DE L EPERVIER en entier  
RUE DE MATZENHEIM en entier  
RUE DE PLOBSHEIM côté impair du n°1 au n°13  
RUE DE PLOBSHEIM côté pair du n°2 au n°10  
RUE DE RATHSAMHAUSEN côté impair à partir du n°53  
RUE DE RHINAU en entier  
RUE DE RIBEAUVILLE côté impair du n°1 au n°11  
RUE DE RIBEAUVILLE côté pair du n°2 au n°20  
RUE DE RIQUEWIHR en entier  
RUE DE SAINT HIPPOLYTE côté pair complet  
RUE DE SELESTAT côté impair à partir du n°41  
RUE DE SELESTAT côté pair complet  
RUE DES MOUETTES en entier  
RUE DES PERDREAUX en entier  
RUE DU HERON en entier  
RUE DU LAZARET côté pair du n°2 au n°18C  
RUE DU TABAC en entier  
RUE DU ZIEGELFELD côté impair du n°1 au n°27  
RUE DU ZIEGELFELD côté pair du n°2 au n°36  
RUE EUGENIE en entier  
RUE HAUTE en entier  
RUE SAINT ALOISE côté impair du n°1 au n°21  
RUE SAINT ALOISE côté pair du n°2 au n°44  
RUE SAINTE AGNES en entier  
RUE SAINT MATERNE en entier  
RUE SIMONIS côté impair à partir du n°17  
RUE TRAVERSIERE en entier



Les autres adresses restent rattachées au collège habituel (<https://www.alsace.eu/aides-et-services/jeunesse-et-education/trouvez-votre-college-rattachement/>)

Détail du secteur du nouveau collège du Neuhof par quartier (4/5)

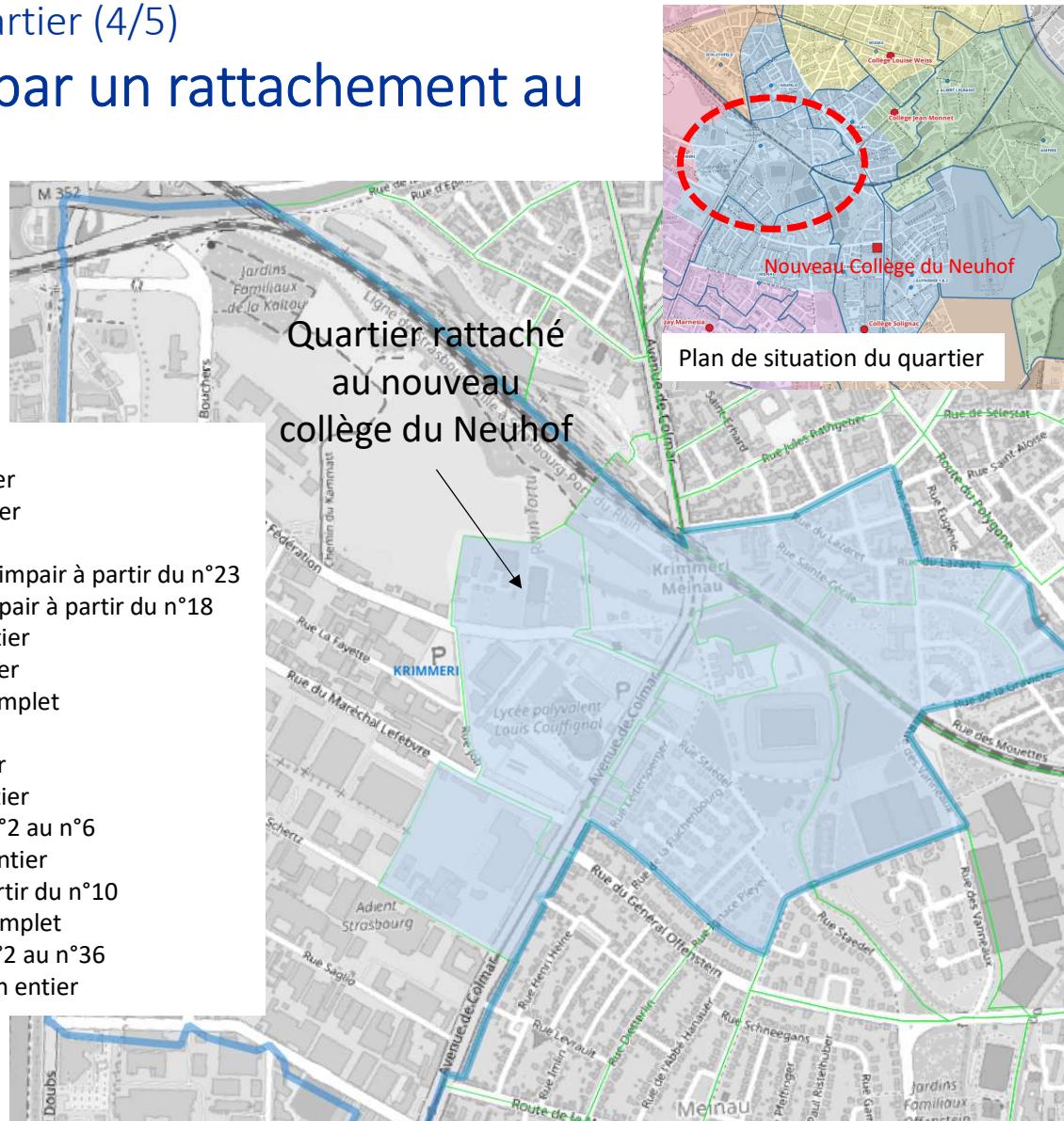
## Quartier de l'école Krimmeri concerné par un rattachement au nouveau collège du Neuhof

Les élèves domiciliés dans la zone en bleu (secteur est de l'école Krimmeri) rejoindront le nouveau collège LYAUTHEY à partir de la rentrée 2026 lors de leur entrée en 6ème.

### **LISTE DES ADRESSES CONCERNÉES par un rattachement au nouveau collège du Neuhof à partir de la rentrée 2026 (zone en bleu) :**

ALLEE DE L ORPHELINAT en entier  
AVENUE CHRISTIAN PFISTER côté pair du n°2 au n°14  
AVENUE DE COLMAR côté impair du n° 139 au n°223  
AVENUE DE COLMAR côté pair du n°138 au n°220  
AVENUE LEON DACHEUX côté pair du n°2 au n°14  
PLACE HENRI WILL en entier  
ROUTE DE LA FEDERATION côté impair n°1, n°3, n°11, n°13, n°1  
ROUTE DE LA FEDERATION côté pair n°2 et 2A  
RUE ALEXANDRE RIBOT en entier  
RUE ALOISE QUINTENZ en entier  
RUE DE LA CHARITE en entier  
RUE DE LA FLACHENBOURG côté impair du n° 1 au n°9  
RUE DE LA FLACHENBOURG côté pair du n°2 au n°18  
RUE DE LA GRAVIERE côté pair complet  
RUE DE L EXTENWERTH en entier  
RUE DES CIRIERS côté pair complet  
RUE DES VANNEAUX côté pair n°2 et n°4  
RUE DU LAZARET côté impair complet  
RUE DU LAZARET côté pair du n°24 au n°52  
RUE DU MARECHAL LEFEBVRE le n°1  
RUE DU SCHACHENFELD en entier  
RUE FALKENHAUER en entier

RUE FLACH en entier  
RUE IGNACE PLEYEL en entier  
RUE JEAN DOLFUSS en entier  
RUE JOB côté pair complet  
RUE JOSEPH GUERBER côté impair à partir du n°23  
RUE JOSEPH GUERBER côté pair à partir du n°18  
RUE JULES SIEGFRIED en entier  
RUE LEITERSPERGER en entier  
RUE PERTOIS côté impair complet  
RUE SAINTE ANNE en entier  
RUE SAINTE CECILE en entier  
RUE SAINTE THERESE en entier  
RUE SCHERTZ côté pair du n°2 au n°6  
RUE SEBASTIEN ERARD en entier  
RUE SIMONIS côté pair à partir du n°10  
RUE STAEDEL côté impair complet  
RUE STAEDEL côté pair du n°2 au n°36  
SQUARE DE L AIGUILAGE en entier



Les autres adresses restent rattachées au collège habituel (<https://www.alsace.eu/aides-et-services/jeunesse-et-education/trouvez-votre-college-rattachement/>)

# Détail du secteur du nouveau collège du Neuhof par quartier (5/5)

## Quartier de l'école de la Meinau concerné par un rattachement au nouveau collège du Neuhof

Les élèves domiciliés au nord de la route de la Meinau rejoindront le nouveau collège LYAUTÉY à partir de la rentrée 2026 lors de leur entrée en 6ème (zone en bleu).

### LISTE DES ADRESSES CONCERNÉES par un rattachement au nouveau collège du Neuhof à partir de la rentrée 2026 (zone en bleu) :

AVENUE CHRISTIAN PFISTER côté impair complet

AVENUE CHRISTIAN PFISTER côté pair à partir du n°20

PLACE BOECLER en entier

PLACE JEAN MACE en entier

PLACE LEVRAULT en entier

ROUTE DE LA MEINAU côté impair en entier

RUE ADAM STROBEL en entier

RUE AUFSCHLAGER en entier

RUE BRACKENHOFFER en entier

RUE CHARLES SCHMIDT en entier

RUE DE L'ABBE HANAUER en entier

RUE DE LA BOITE A BOUGIES en entier

RUE DE LA FLACHENBOURG côté impair à partir du n°15

RUE DE LA FLACHENBOURG côté pair à partir du n°20

RUE DE LA RHEINMATT en entier

RUE DES BOUVREUILS en entier

RUE DES CIRIERS côté impair complet

RUE DES VANNEAUX côté pair à partir du n°16

RUE DIETTERLIN en entier

RUE DU GENERAL OFFENSTEIN en entier

RUE DU RHIN TORTU côté pair du n°2 au n°34

RUE EDOUARD SCHURE en entier

RUE ENGELHARDT en entier

RUE GAMBS en entier

RUE HENRI HEINE en entier

RUE IMLIN en entier

RUE JEAN MACE en entier

RUE LEVRAULT en entier

RUE PAUL RISTELHUBER côté impair du n°1 au n°29

RUE PAUL RISTELHUBER côté pair complet

RUE PERTOIS côté pair complet

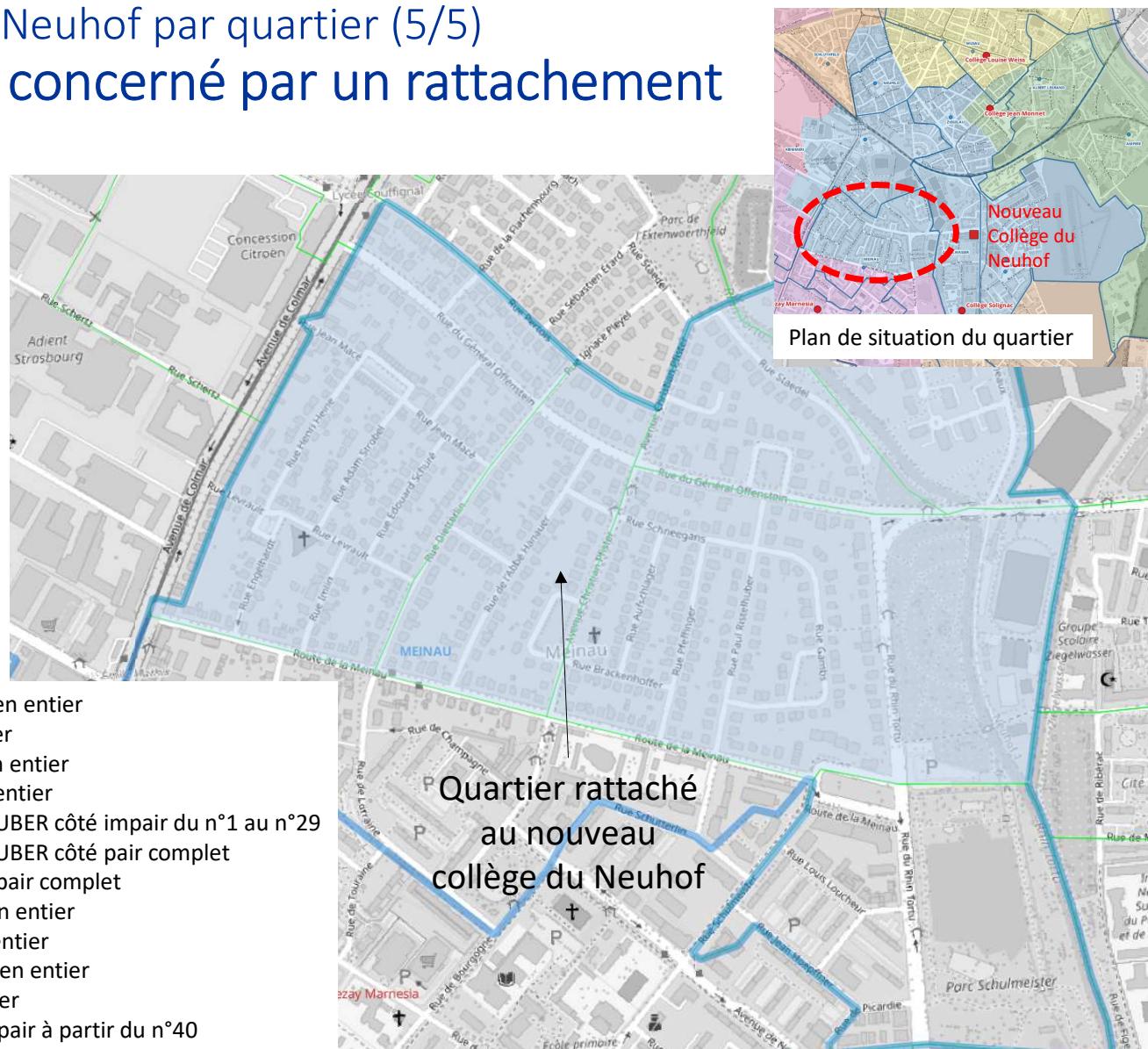
RUE PFEFFINGER en entier

RUE RAMOND en entier

RUE SCHNEEGANS en entier

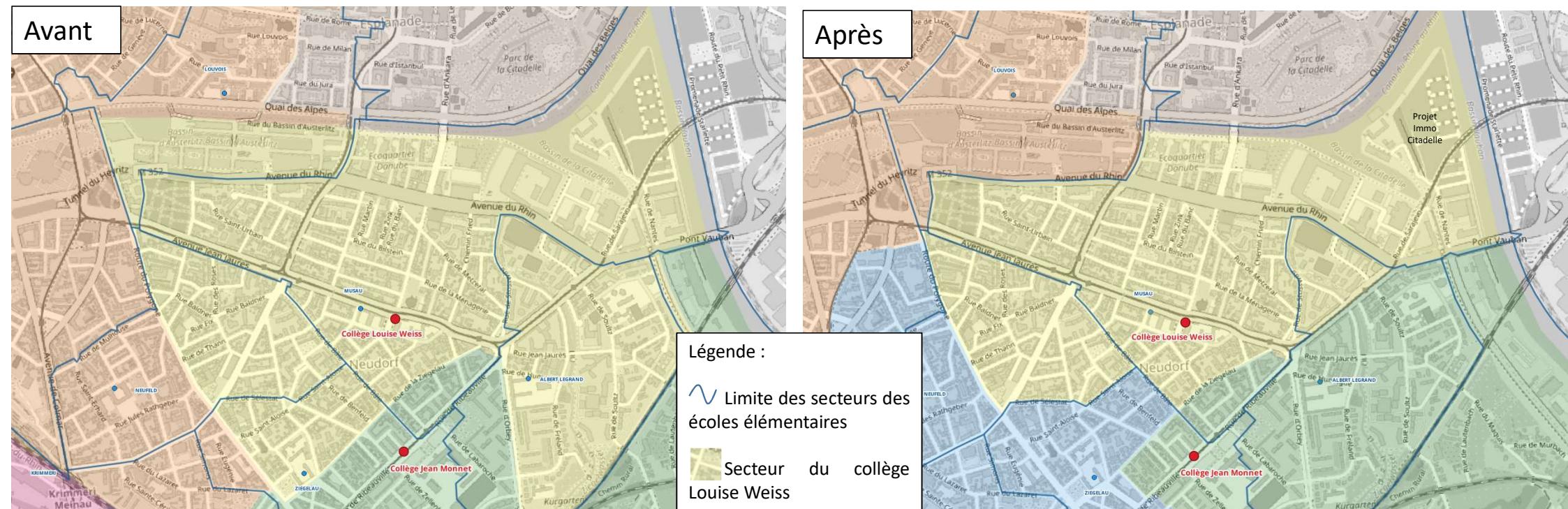
RUE SEBITZ en entier

RUE STAEDEL côté pair à partir du n°40



Les autres adresses restent rattachées au collège habituel (<https://www.alsace.eu/aides-et-services/jeunesse-et-education/trouvez-votre-college-rattachement/>)

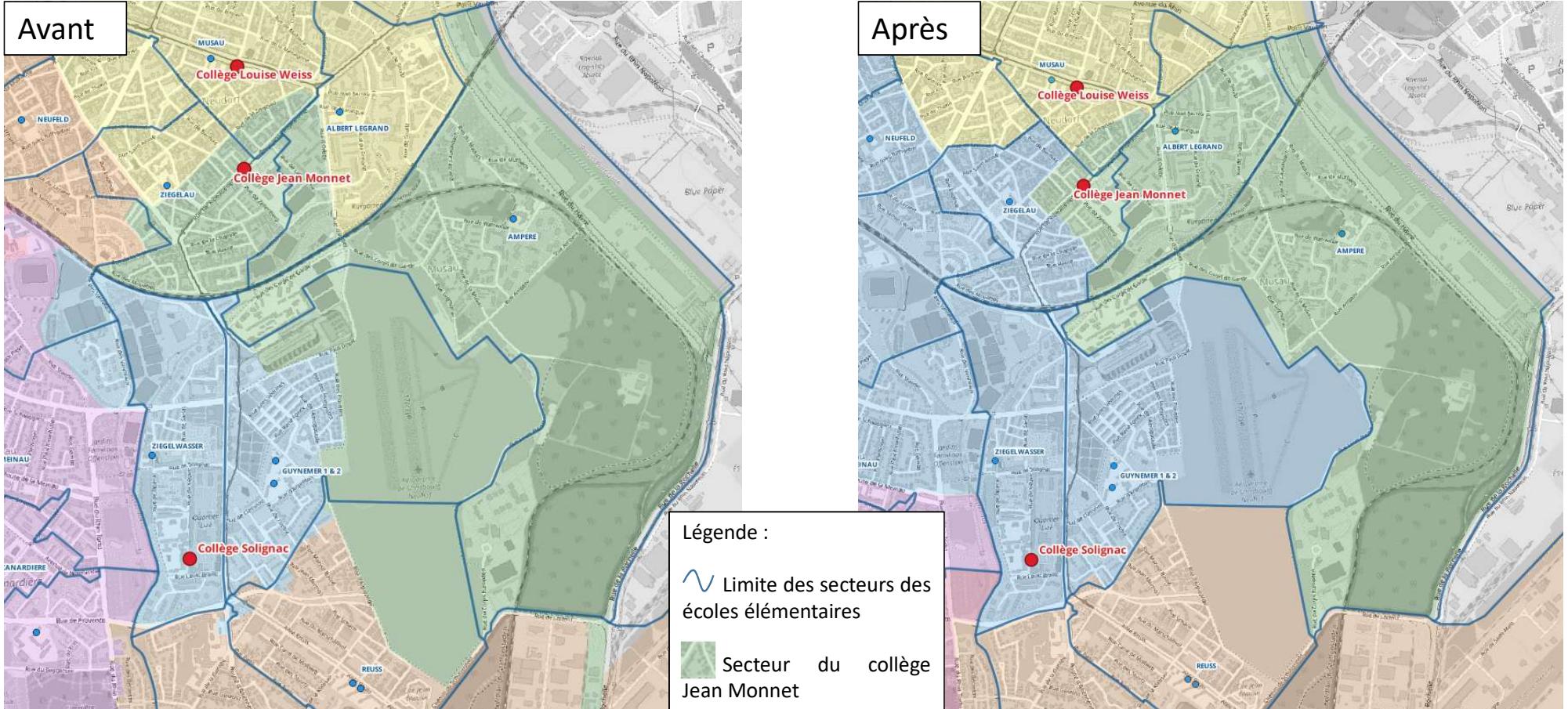
## Annexe 4.2 – Evolution du secteur du Collège Louise Weiss



Avant 2026, 5 écoles concernées par le secteur du collège Louise Weiss : Musau, Neufeld, Ziegelau, Albert Le Grand et Louvois.

A partir de la rentrée 2026, 3 écoles concernées par le secteur du collège Louis Weiss : Musau, Neufeld (à l'ouest de la route du Polygone), Albert Le Grand (secteur du stade du Bruckhof).

## Annexe 4.3 – Evolution du secteur du Collège Jean Monnet



Avant 2026, 4 écoles concernées par le secteur du collège Jean Monnet :  
Ziegelau, Musau, Albert Legrand et Ampère.

A partir de la rentrée 2026, 4 écoles concernées par le secteur du collège Jean Monnet : Ziegelau (en partie), Musau (quartier entre la rue de Bâle et la rue de Dambach), Albert Legrand (en majeure partie) et Ampère (en entier).

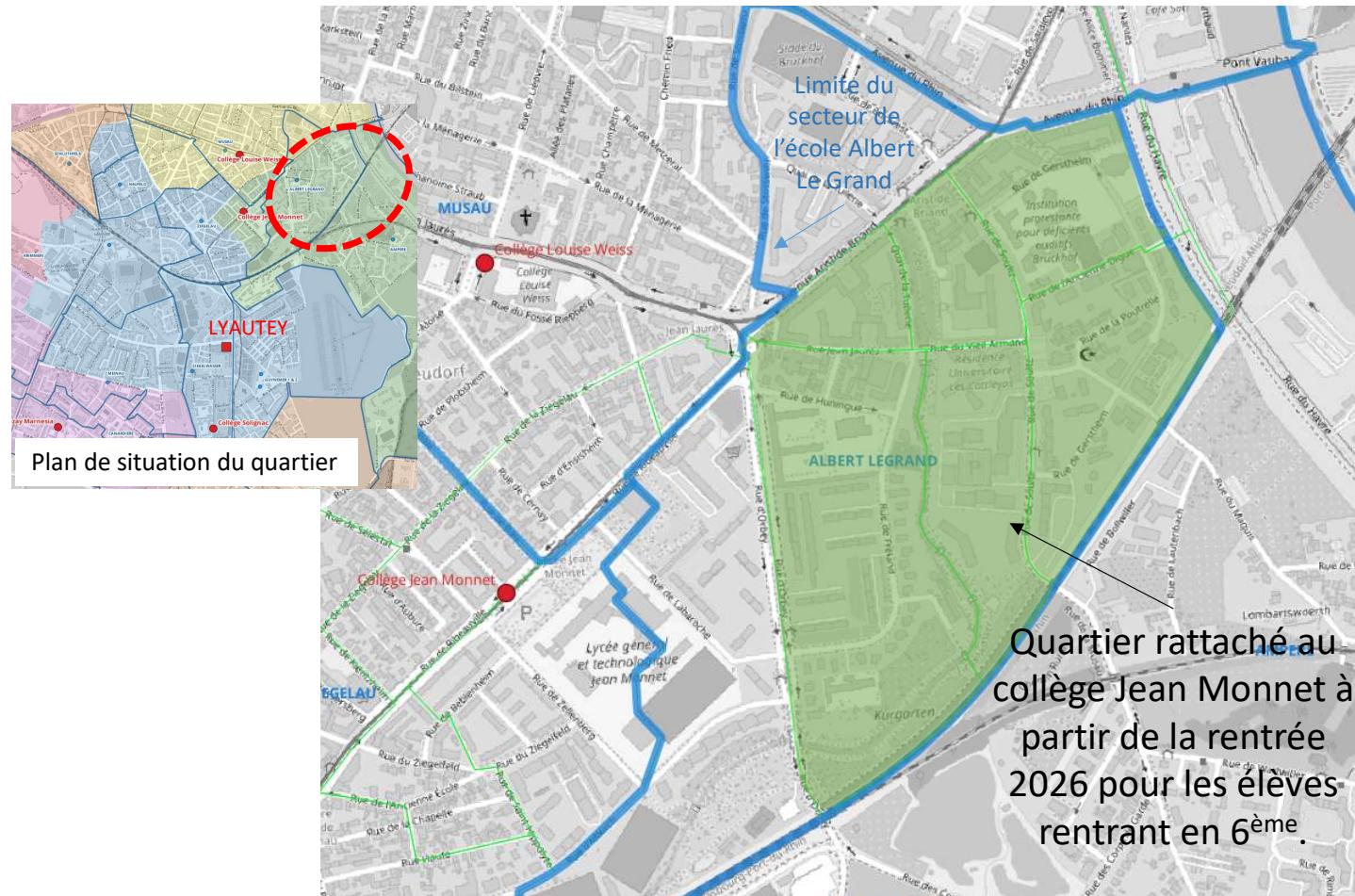
Détail du secteur du collège Jean-Monnet

## Quartier de l'école Albert Le Grand concerné par un rattachement au collège Jean Monnet (au lieu du collège Louise Weiss)

Changement : Les élèves domiciliés dans la partie indiquée en vert rejoindront le collège Jean Monnet à partir de la rentrée 2026 lors de leur entrée en 6<sup>ème</sup>.

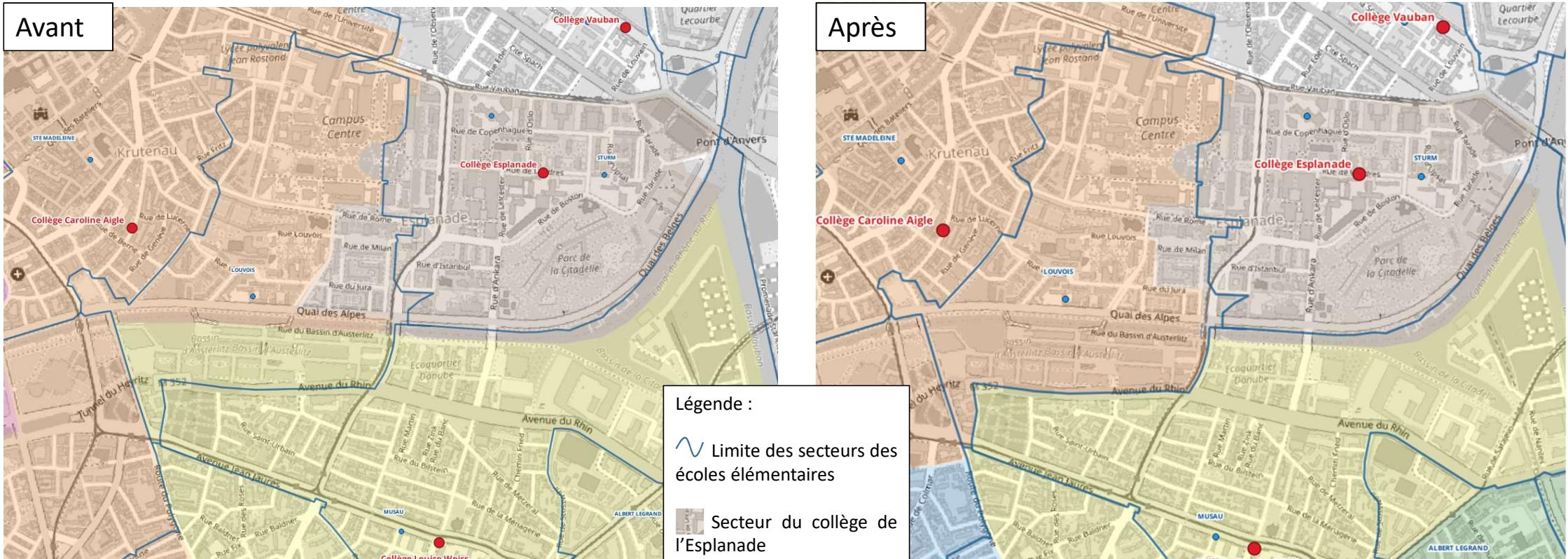
**LISTE DES ADRESSES CONCERNÉES** par un rattachement au collège JEAN MONNET à partir de la rentrée 2026 (zone en vert qui était rattachée au collège Louise Weiss jusqu'à présent) :

Avenue Aristide Briand côté pair complet  
Avenue du Rhin côté pair à partir du n°138  
Passage d'Osthause en entier  
Quai de la Tuilerie côté pair à partir du n°14  
Quai de la Tuilerie côté impair à partir du n°13  
Quai du Bruckhof en entier  
Rue de Brisach en entier  
Rue de Freland en entier  
Rue de Gerstheim en entier  
Rue de Huningue en entier  
Rue de l'ancienne Digue en entier  
Rue de la Poutrelle en entier  
Rue de Soultz en entier  
Rue d'Orbey côté impair complet  
Rue du Maquis côté pair de n°2 au n°6  
Rue du Maquis côté impair de n°1 au n°13D  
Rue du vieil Armand en entier  
Rue Jean Jaurès en entier



Les autres adresses restent rattachées au collège habituel : Jean Monnet ou Louise Weiss pour le quartier du Stade du Bruckhof (<https://www.alsace.eu/aides-et-services/jeunesse-et-education/trouvez-votre-college-rattachement/>)

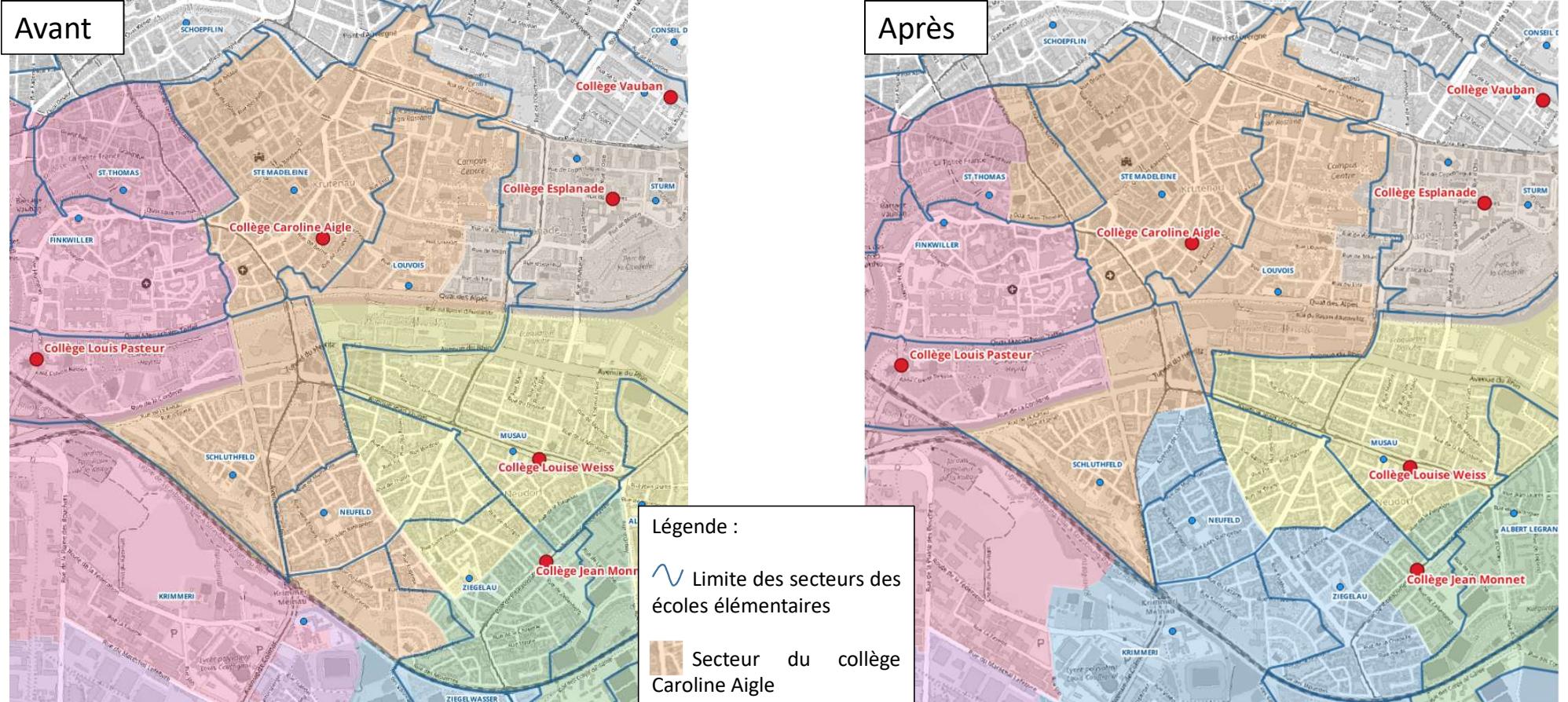
## Annexe 4.4 – Evolution du secteur du Collège de l’Esplanade



Avant 2026, 2 écoles concernées par le secteur du collège de l’Esplanade : Sturm (au sud de la rue Vauban) et Louvois

A partir de la rentrée 2026, 2 écoles concernées par le secteur du collège de l’Esplanade : Sturm (inchangé au sud de la rue Vauban) et Louvois (sauf la rue de Milan)

## Annexe 4.5 – Evolution du secteur du Collège Caroline Aigle



Avant 2026, 6 écoles concernées par le secteur du collège Caroline Aigle : Sainte Madeleine, Louvois, Schluthfeld, Neufeld, Krimmeri et Ziegelau.

A partir de la rentrée 2026, 4 écoles concernées par le secteur du collège Caroline Aigle : Sainte Madeleine (en entier), Louvois (en majeure partie), Schluthfeld (en partie) et Saint-Thomas (en partie).

## Détail du secteur du collège Caroline Aigle (1/2)

# Quartiers de l'école Louvois concernés par un rattachement au collège Caroline Aigle

Changements (zones A et B en orange) : Les élèves domiciliés dans le quartier Rive Etoile actuellement rattaché au collège Louise Weiss, rejoindront le collège Caroline Aigle à partir de la rentrée 2026 lors de leur entrée en 6<sup>ème</sup> ainsi que le secteur situé le long du quai des Alpes actuellement rattaché au collège de l'Esplanade.

**LISTE DES ADRESSES CONCERNEES** par un changement de collège (rattachement au collège CAROLINE AIGLE à partir de la rentrée 2026) :

#### zone orangée A (Rive Etoile):

AVENUE DU RHIN , le n°2 et côté impair du n°1 au n° 25

AVENUE JEAN JAURES, le n°1 uniquement

PASSAGE ANDRE CHAMSON en entier

PASSAGE CLARA MALRAUX en entier

PASSAGE JOSETTE CLOTIS en entier

PASSAGE LOUISE DE VILMORIN en entier

PLACE DAUPHINE en entier

PRESQU ILE ANDRE MALRAUX en entier

ROUTE DE VIENNE en entier

RUE ALICE GUY en entier

RUE DE LA COLONNE côté pair uniquement

RUE DU BASSIN D AUSTERLITZ en entier

RUE EDMOND MICHELET côté impair uniquement

RUE PIERRE FRESNAY en entier

#### zone orangée B (Quai des Alpes) :

QUAI DES ALPES n°26 et côté impair du n°27 au n°45

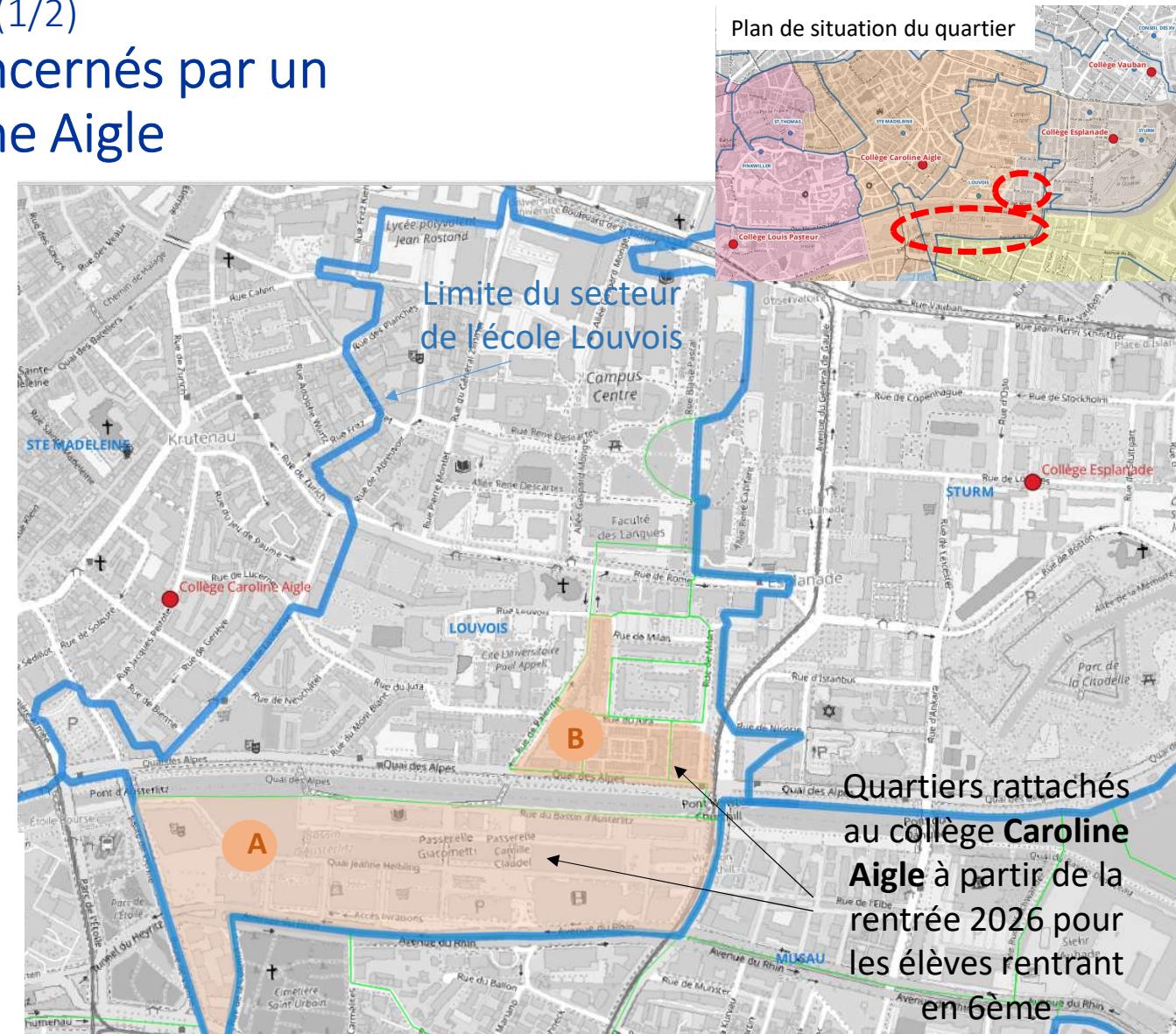
RUE D ANNECY en entier

RUE DE CHAMONIX

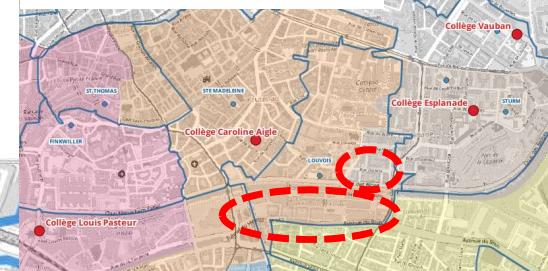
RUE DE GRENOBLE

RUE DE PALERME n°5, n°7 et n°9

RUE DU JURA côté pair du n°50 au n°74



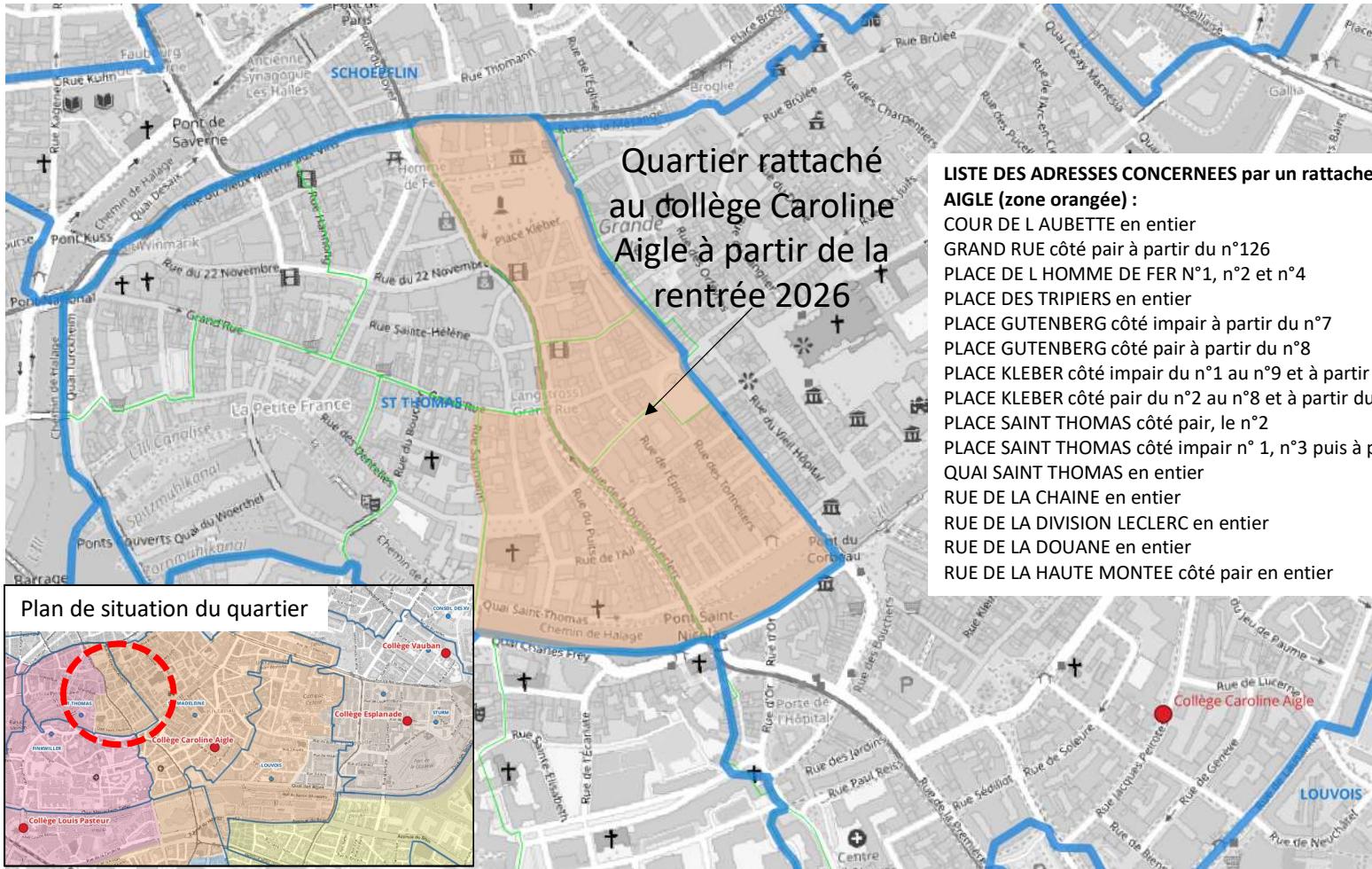
Plan de situation du quartier



Les autres adresses restent rattachées au collège habituel (<https://www.alsace.eu/aides-et-services/jeunesse-et-education/trouvez-votre-college-rattachement/>)

Détail du secteur du collège Caroline Aigle (2/2)

## Quartier de l'école Saint-Thomas concernés par un rattachement au collège Caroline Aigle



**LISTE DES ADRESSES CONCERNÉES par un rattachement au collège CAROLINE**

**AIGLE (zone orangée) :**

- COUR DE L AUBETTE en entier
- GRAND RUE côté pair à partir du n°126
- PLACE DE L HOMME DE FER N°1, n°2 et n°4
- PLACE DES TRIPPIERS en entier
- PLACE GUTENBERG côté impair à partir du n°7
- PLACE GUTENBERG côté pair à partir du n°8
- PLACE KLEBER côté impair du n°1 au n°9 et à partir du n°29
- PLACE KLEBER côté pair du n°2 au n°8 et à partir du n°30
- PLACE SAINT THOMAS côté pair, le n°2
- PLACE SAINT THOMAS côté impair n° 1, n°3 puis à partir du n°9
- QUAI SAINT THOMAS en entier
- RUE DE LA CHAINE en entier
- RUE DE LA DIVISION LECLERC en entier
- RUE DE LA DOUANE en entier
- RUE DE LA HAUTE MONTEE côté pair en entier

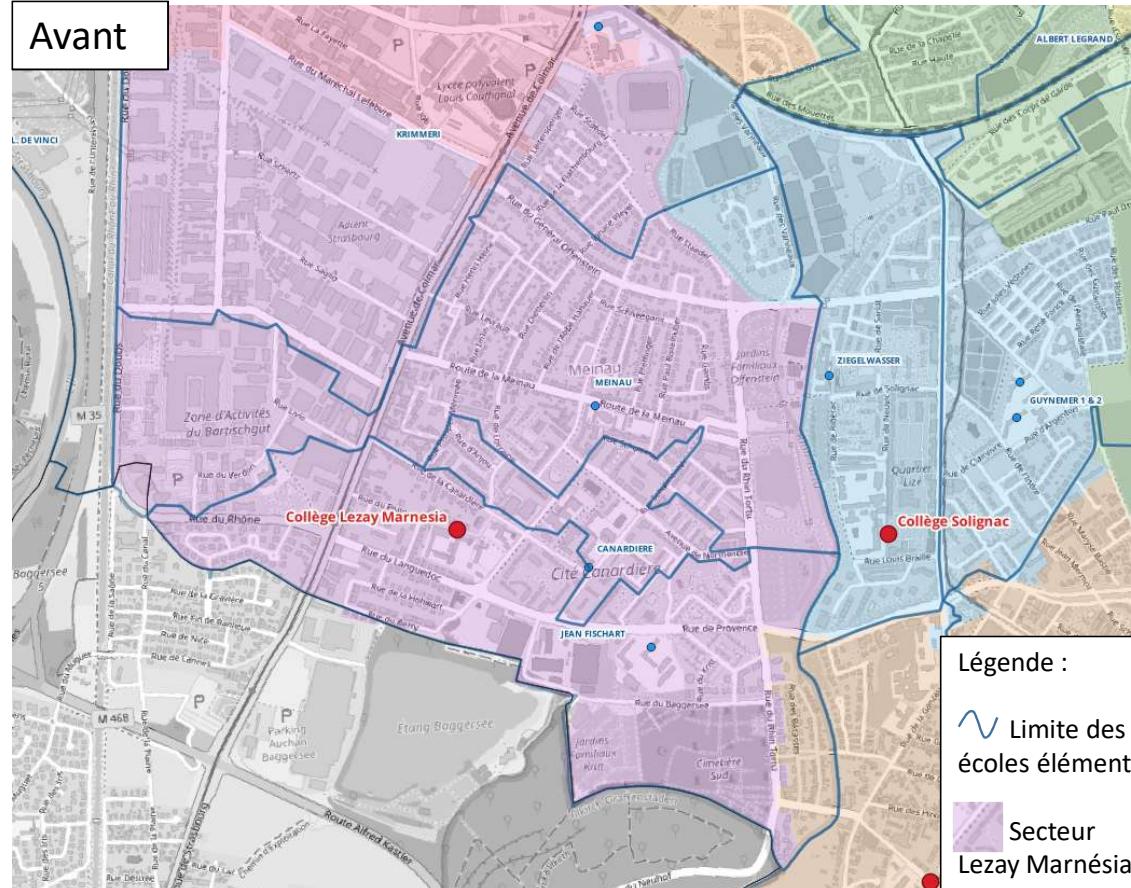
**Changement :** Les élèves monolingues domiciliés dans la partie indiquée en orange rejoindront le collège Caroline Aigle à partir de la rentrée 2026 lors de leur entrée en 6<sup>ème</sup>.

RUE DE L AIL en entier  
RUE DE LA LANTERNE en entier  
RUE DE L ARBRE VERT en entier  
RUE DE L ECURIE en entier  
RUE DE L EPINE en entier  
RUE DE L ETAL en entier  
RUE DES 7 HOMMES en entier  
RUE DES CHANDELLES en entier  
RUE DES CORDONNIERS en entier  
RUE DES FRANCS BOURGEOIS côté impair  
RUE DES GRANDES ARCADES en entier  
RUE DES SERRURIERS en entier  
RUE DES TONNELIERS en entier  
RUE DU MIROIR en entier  
RUE DU PAON en entier  
RUE DU POUMON en entier  
RUE DU PUITS en entier  
RUE DU SAUMON en entier  
RUE DU VIEUX MARCHE AUX GRAINS en entier  
RUE DU VIEUX MARCHE AUX POISSONS côté impair  
RUE DU VIEUX SEIGLE en entier  
RUE FREDERIC PITON en entier  
RUE GUTENBERG en entier  
RUE JEAN STURM en entier  
RUELLE DE L'ESPRIT en entier  
RUELLE DES PELLETIERS en entier  
RUE MARTIN LUTHER côté pair uniquement  
RUE SALZMANN côté pair uniquement

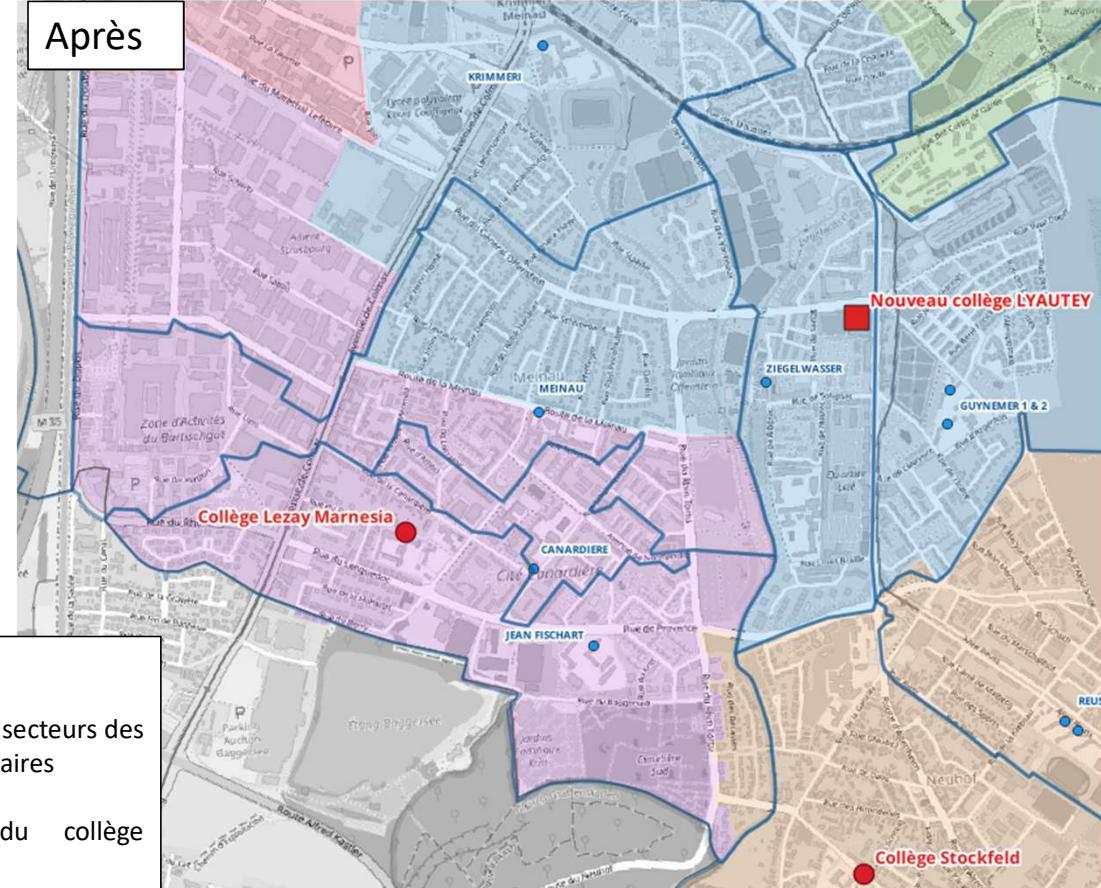
Les autres adresses restent rattachées au collège habituel Louis Pasteur (<https://www.alsace.eu/aides-et-services/jeunesse-et-education/trouvez-votre-college-rattachement/>)

## Annexe 4.6 – Evolution du secteur du Collège Lezay-Marnésia

Avant



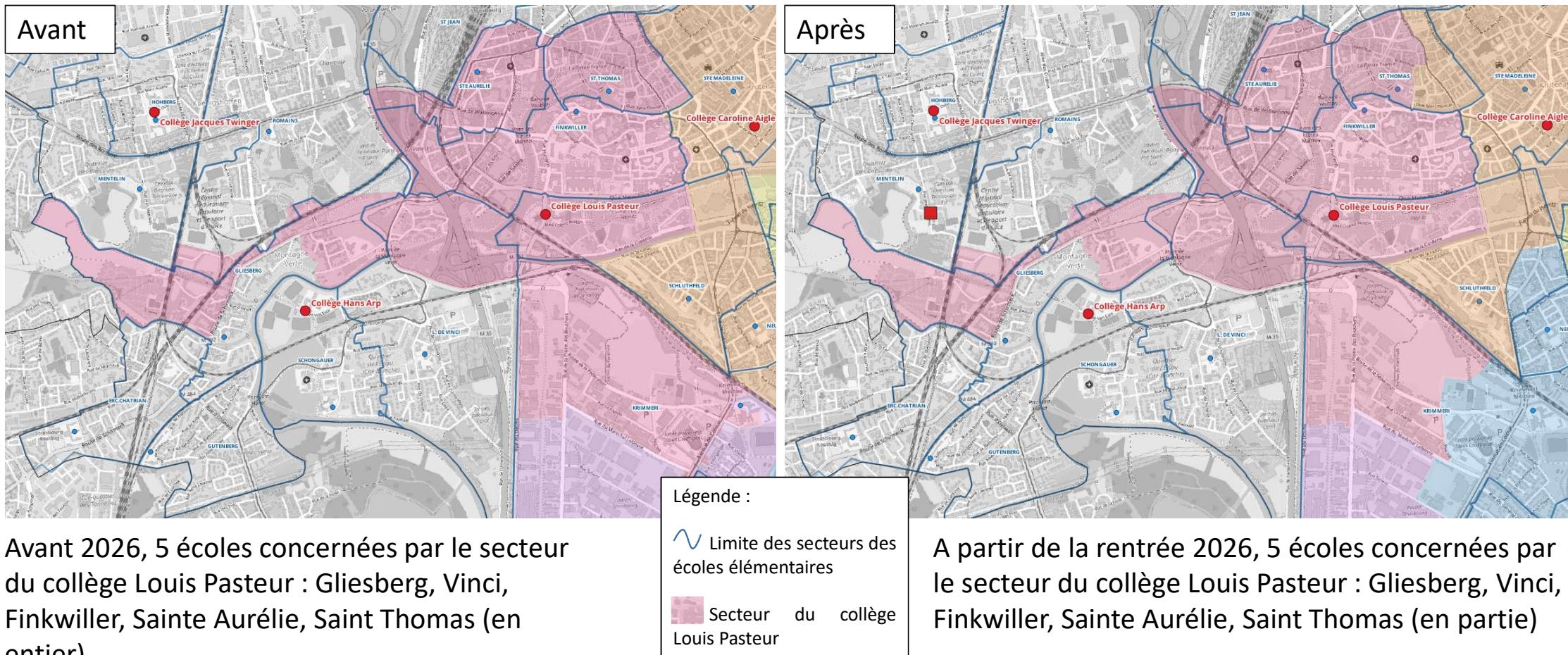
Après



Avant 2026, 3 écoles concernées par le secteur du collège Lezay Marnésia:  
Krimmeri, Meinau, Canardière et Jean Fischart

A partir de la rentrée 2026, 3 écoles concernées par le secteur du collège Lezay Marnésia : Krimmeri, Meinau (uniquement la partie située au sud de la route de la Meinau), Canardière et Jean Fischart.

## Annexe 4.7 – Evolution du secteur du Collège Louis Pasteur



## Annexe 4.8 – Evolution du secteur du Collège du Stockfeld

- Un ajustement de la limite nord du secteur du collège du Stockfeld pour la mettre en cohérence avec les limites des écoles Ziegelwasser et Guynemer :
- Les élèves domiciliés dans les périmètres des écoles Ziegelwasser et Guynemer sont rattachés au nouveau collège du Neuhof.
- Les élèves domiciliés dans le périmètre de l'école Reuss sont rattachés au collège du Stockfeld.

